





MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	11
VOTANTS	19
<b>DATE DE CONVOCAATION</b>	
23 mars 2023	
<b>DATE D’AFFICHAGE - 3 AVR. 2023</b>	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 31 MARS 2023 et publication du 31 MARS 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
 	

L'an deux mille vingt-trois, le trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN et Roseline TRAMBOUZE.

**Absents avec excuse :**

Patrick DUCROS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE  
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD  
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Christine VALADE  
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à André ALEX  
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

**OBJET : 2023-014 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association les Aiglons de Perreux**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 euros à l'association Les Aiglons à l'occasion de leur 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230330-2023-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour et 1 abstention (Sylvie RENARD) :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 euros à l'association Les Aiglons.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance

Christine VALADE